

### Réunion publique de présentation du dossier navette fluviale

Nous étions environ 45 personnes dans la salle des mariages de la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement ce 4 février 2016. Dans le public, essentiellement des personnes des conseils de quartier des arrondissements riverains de la Saône, des professionnels du transport, quelques élus d'arrondissement. Sur l'estrade :

- **Cédric Rousset**, Président du CDQ Vaise-Industrie-Rochecardon, organisateur de la réunion,
- **Hubert Julien-Laferrière**, maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement,
- **Alain Giordano**, adjoint à la Ville de Lyon, en charge des modes doux et des nouveaux modes de déplacement,
- **Roland Bernard**, conseiller métropolitain membre de la Commission Permanente dans le domaine Fleuve – Déplacements et usages, également membre de la Commission déplacements et voirie.

Roland Bernard nous a fait un exposé détaillé dont on peut retenir pour l'essentiel les éléments qui suivent :

- au 19<sup>ème</sup> siècle, avant l'avènement de l'automobile, il y avait à Lyon deux compagnies de bateaux qui transportaient 4 millions de passagers par an,
- nous avons actuellement 27 bateaux permanents (commerciaux/logements/croisière-promenade Navig'inter) et l'activité croisière donne une image exceptionnelle de Lyon à l'international,
- Lyon est après Budapest la deuxième ville d'Europe au niveau des haltes fluviales aménagées pour les bateaux de croisière, les infrastructures existantes ont la capacité nécessaire pour supporter une fréquentation beaucoup plus élevée.
- l'ambition est de permettre de manière pérenne des déplacements urbains par voie fluviale.

Sur le dernier point, il faut prendre en compte un certain nombre de contraintes :

- la délégation de service public (DSP) pour le transport fluvial était jusqu'ici compliquée car le SYTRAL y était farouchement opposé mais la nouvelle Présidente, Annie Guillemot, est prête à rouvrir le dossier,
- les premières réflexions de prolonger la navette privée communément appelée Vaporetto ont été freinées par un changement de direction chez Unibail,
- la problématique du transport public fluvial est complexe sur le plan réglementaire (Police de l'Eau, Voies Navigables de France) et sur le plan des aménagements (accès aux personnes à mobilité réduite, partage des usages).

Les bonnes nouvelles maintenant :

- dans une première phase et **au cours du printemps 2016, une navette de 75 places** va être mise en service avec 4 haltes (Vaise, Saint-Paul, Bellecour, Confluence) avec 3 voyages par jour (matin, midi et soir) du mercredi au dimanche, le prestataire sera Yachts de Lyon,
- la phase suivante consistera à **prolonger cette ligne vers l'île Barbe** (où un embarcadère existe) ou plus en amont avec des parkings-relais aménagés,
- il y aura en plus et très prochainement deux passages par jour de **deux navettes pour le transfert des marchandises** vers ce qu'on appelle « le dernier kilomètre ».

Pour la première phase, une réunion de concertation va se tenir prochainement pour décider du point d'appontement à Vaise, la proximité du Pont Mouton vient en tête des choix car des parkings gratuits existent déjà sur les bas-ports et ne demandent donc pas d'aménagements coûteux.

Quelques aspects techniques :

- les navettes sont hybrides électrique/thermique + un rechargement partiel par panneaux solaires, 70% du fonctionnement sera électrique,
- la coque est de type catamaran,
- les moteurs sont orientables sur 360 degrés ce qui simplifie les manœuvres d'accostage, les rend plus rapides et procure des économies d'énergie par rapport à la technologie traditionnelle telle que celle de l'actuel Vaporetto.

Et pour terminer, un résumé des principaux échanges avec la salle :

- **Bruno Dalmais** (CDQ Ouest des Pentes) : il ne faudrait pas oublier le 1<sup>er</sup> arrondissement, un arrêt proche des Subsistances serait tout à fait justifié, l'arrondissement est très demandeur.
- **Bruno Cossiaux**, président régional de la Chambre nationale de la batellerie artisanale : le niveau de sécurité a été augmenté sur les embarcations (canal VHF dédié, radars), la Chambre est favorable à des navettes dédiées au transport urbain public, le potentiel est de 4 millions de passages par jour.
- **Cédric Rousset** : le CDQ Vaise-Industrie-Rochecardon envisage de travailler sur le fluvial pour les petits transports suite à l'expérience réussie quai Arloing lors des travaux du tunnel de la Croix-Rousse.
- **Gilles Béraudier** (élu du 9<sup>ème</sup> et ex-président du CDQ Saint-Rambert) : notre patrimoine fluvial est exceptionnel et nous n'en profitons pas assez, le problème des crues est finalement peu pénalisant car il ne concerne que 15 à 20 jours par an (il n'y en a eu que 11 en 2015).
- **Un CDQ du 2<sup>ème</sup>** : L'évacuation des déchets par le fluvial a déjà été adopté par certaines villes. Par exemple, les ordures transportées de Paris à Saint-Nazaire ne peuvent l'être que par le fluvial.
- **Alain Giordano** : Lyon est mieux placée que Paris au niveau de la navigation car l'aller et le retour se font dans le même passage, la Saône et le Rhône sont plus larges que la Seine. La compétitivité du transport fluvial est maintenant favorable.
- **Notre commission pour la qualité de l'air** (B. Dalmais, C. Lemoine et G. Françon) s'est également exprimée en apportant tout son soutien aux initiatives proposées et a suggéré de ne pas oublier, dans les phases suivantes, la partie Rhône depuis la Confluence jusqu'à la Cité Internationale car l'infrastructure d'appontement y est déjà largement développée (22 stations). Roland Bernard a indiqué que la réflexion était en cours sur ce trajet, en particulier dans la perspective de l'ouverture de nouvelles infrastructures hôtelières autour de l'ancien Hôtel Dieu et qu'un transport fluvial vers et depuis la Cité Internationale serait très apprécié des congressistes, renforçant ainsi notre image de marque à l'international.

=====